

VOYAGE A ROME 2024

Liste des documents à fournir au plus tard **pour le 22 décembre 2023**
(sauf pour les documents en cours de réalisation)

- Autorisation de sortie du territoire
- Photocopie du passeport de l'élève en cours de validité
- OU
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'élève en cours de validité
- OU
- Photocopie du Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM) ou un titre d'identité républicain
- Fiche médicale + Photocopie Carnet de Santé (pages Vaccinations)
- Attestation d'assurance scolaire (photocopie)
- CEAM : Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Demande de Fond Départemental Collégiens (avec Attestation de paiement CAF datant de moins de trois mois avant le départ du voyage, donc Février 2024)

N.B :

CEAM : Carte Européenne d'Assurance Maladie

A demander à votre centre de Sécurité Sociale qui vous l'enverra par courrier. Attention au délai d'envoi qui peut-être long : il faut la demander tout de suite. La carte est personnelle et valable un an.

Document d'identité (Passeport, Carte d'identité, ...)

Attention au délai qui peut être long pour obtenir ces documents : il faut donc faire la demande tout de suite si votre enfant ne possède pas encore ce document. Ce document est obligatoire et doit être valide (c'est-à-dire non périmé).

FICHE MEDICALE

(à compléter par le responsable légal de l'élève)

Je soussigné(e) (nom du parent/du tuteur légal)
demeurant
demande à Mr THEODORE, responsable du voyage en Italie, de prendre
toutes les dispositions qu'il jugerait utile EN CAS D'URGENCE concernant
mon fils/ma fillelors de
son voyage en Italie qui se déroulera du 12 mai 2024 au 17 mai 2024.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ELEVE
NOM/Prénoms

DATE DE NAISSANCE

N° de sécurité sociale

Caisse d'Assurance Maladie

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES ET IMPORTANTES concernant l'état de
santé, les contre-indications médicales, les allergies éventuelles (signaler
tout régime alimentaire particulier au plus vite), la prise de médicaments
(pour ce dernier cas, indiquer le nom du produit, la manière de le prendre,
le moment et le rythme de la prise)

.....
.....
.....
.....
.....

Je fournis, par ailleurs, pour compléter le dossier une copie
-des certificats de vaccination
-de l'ordonnance pour la prise de médicaments

A le

Signature du responsable légal

**AUTORISATION DE PARTICIPATION A LA
SORTIE A ROME
12 mai 2024 - 17 mai 2024**

(à compléter par le responsable légal de l'élève)

Je soussigné(e) (*nom du parent/tuteur légal*)

demeurant (adresse)

Tél:

autorise mon enfant (nom et prénom de l'élève)

élève en classe de au Collège Olympique, 20, Avenue Marie
Reynoard, 38035 GRENOBLE, durant l'année scolaire 2023-2024, à participer
au voyage à Rome organisé par Mr THEODORE.

Je l'autorise donc à se rendre à Rome du 12 mai 2024 au 17 mai 2024.

Nom des accompagnateurs :

Mr THEODORE – Mr PROCACCI – Mme GERLAND-REILLE – Mme BUTEL

ASSURANCE SCOLAIRE en responsabilité civile et en individuel accidents
corporels :

.....

Numéro de l'assurance :

.....

Je confirme que pour le voyage en Italie, mon enfant sera muni(e) de sa
carte d'identité ou de son passeport personnel en cours de validité :

Numéro de la carte d'identité ou du passeport :

.....

Signature des parents
ou du responsable légal

Signature du chef d'établissement
et cachet de l'établissement

FICHE D'INSCRIPTION AU VOYAGE EN ITALIE (Rome - 12 mai au 17 mai 2024)

Madame, Monsieur,

Cette année, dans le cadre des cours d'italien, un séjour linguistique en Italie est organisé par le collège. Il s'agit d'un séjour linguistique à destination de Rome. Le transport s'effectuera en car. Le prix de cette sortie est de 282 euros mais grâce aux subventions que nous avons demandées, grâce au FSE, grâce aux ventes de *panettone* réalisées par les élèves nous allons faire baisser le prix afin qu'aucun élève ne soit écarté de ce voyage pour des raisons financières. Les familles qui le souhaitent, peuvent solliciter une aide financière auprès du Fond Départemental Collégien qui est basé sur le quotient familial de chaque famille. Les demandes seront transmises par le collège au Conseil Départemental.

La participation à ce voyage revêt un caractère **facultatif** (en raison des horaires de la sortie et de la nécessité de se rendre à l'étranger), ainsi les élèves ne désirant pas s'y inscrire seront accueillis dans l'établissement selon leur emploi du temps normal.

Pour ce voyage en Italie, vous avez des formalités administratives à accomplir rapidement (carte d'identité, Carte Européenne d'Assurance Maladie, Autorisation de sortie du territoire, dossier d'inscription à compléter) car ces documents vous seront demandés selon un calendrier très précis. Pour faciliter l'organisation de cette sortie, je vous remercie d'avance de bien vouloir respecter les dates qui vous seront communiquées. Pour que votre enfant puisse participer, nous vous demandons de compléter cette fiche et la remettre à Monsieur THEODORE avant le **30 novembre 2023**.

Je soussigné, M....., responsable légal de :
(nom et prénom de l'enfant)....., élève de la classe de :.....

déclare l'inscrire au voyage organisé par l'établissement du 12 mai au 17 mai 2024 à destination de Rome (**ITALIE**).

déclare ne pas souhaiter que mon fils/ma fille participe à la sortie organisée par l'établissement à destination de Rome (**ITALIE**).
(Motif :)

Pour le voyage en ITALIE

Je m'engage à autoriser mon fils/ma fille à quitter le territoire national ainsi qu'à accomplir les diverses formalités qui me seront demandées à cet effet et selon le calendrier qui me sera communiqué.

J'accepte les modalités d'organisation de cette sortie, telles qu'elles ont été autorisées par le conseil d'administration et dont j'ai pris connaissance par la fiche descriptive ci-jointe.

Je m'engage à verser la somme demandée, selon l'échéancier indiqué, par chèque libellé au nom de **l'agent comptable du Collège Olympique** (ou en espèces auprès du Gestionnaire).

Je déclare avoir souscrit au nom de mon fils/ma fille, une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

Date et signature des parents

Ce formulaire d'inscription et d'engagement doit être déposé avant le 30 novembre 2023
auprès de **M. THEODORE, professeur responsable de la sortie.**

Collège Olympique - 20 avenue Marie REYNOARD B.P. 2504 38 035 GRENOBLE
Tél : 04 76 33 24 50 Fax : 04 76 33 24 51

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délicivré(e) le : | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

FONDS DEPARTEMENTAL DES COLLEGIENS

Année scolaire : 2023-2024

Coordonnées du collège :

Nom et coordonnées du demandeur :

Nom et prénom des parents :

Adresse des parents :

Nom et prénom du collégien :

..... **Classe du collégien :**

Quotient familial :

- joindre l'attestation de paiement CAF mentionnant le quotient et le nom du bénéficiaire, éditée dans les 3 mois précédant le voyage.

Signature du demandeur :

j'autorise le collège à présenter ma demande ;
 je certifie exactes les informations mentionnées sur ce formulaire

Proposition de l'établissement :

Voyage scolaire avec nuitées : lieu et dates * :

.....

* Le fonds départemental des collégiens **est non rétroactif.**

Montant de la dépense :

Montant proposé * :

* cette somme sera payée au collège et est à déduire du coût du voyage.

Date de la demande :

Visa du Chef d'établissement
Cachet de l'établissement

Rappel : ce document doit être transmis par les collèges à la maison du Conseil départemental de votre territoire, sous enveloppe fermée. Une copie, visée par le chef d'établissement, doit-être transmise à l'agent comptable.

Destination l'Italie !



Une valise avec des vêtements pour 5 jours.

Ne pas oublier :

- des **chaussures confortables** pour marcher (pas de chaussures neuves qui peuvent faire des ampoules, de talons, de sandales)
- un **vêtement de pluie**, coupe-vent et étanche à capuche **INDISPENSABLE**
- **des vêtements confortables et chauds** pour rester toute la journée dehors
- une ou deux **serviettes de toilette**
- trousse de toilette** (shampooing / gel douche / brosse à dents/ dentifrice)

Il peut être apprécié d'amener un petit présent à sa famille hôte, une spécialité grenobloise par exemple ☺ ... vous pouvez vous mettre d'accord avec les camarades logés par la même famille pour faire un présent collectif.



Un sac à dos solide et confortable à bretelles pour porter les affaires pendant les visites.

Le jour du départ, ne pas oublier d'y mettre :

- les **2 pique-niques** (un petit-déjeuner et un pique-nique pour le lundi midi)
- une gourde d'eau
- des **affaires pour travailler** : une petite trousse (un stylo / un crayon / une gomme / un surligneur / quelques crayons de couleur / de la colle)
- une chemise à élastique pour protéger et garder les documents
- des mouchoirs en papier



Un sac pour le car

ATTENTION : les autres sacs seront dans la soute du car et ne seront pas accessibles.

Prendre de quoi dormir plus confortablement :

- un petit oreiller
- une couverture légère / une polaire
- une brosse à dents et les éventuels médicaments (les enfants n'auront pas accès à leur trousse de toilette avant le lundi soir dans les familles).
- des mouchoirs en papier

Pour les enfants qui « craignent » d'être malades en car, penser à mettre un ou deux sacs plastiques.

Pas de NOURRITURE ou BOISSONS SUCREES dans le car. Ce sera confisqué.

Les élèves peuvent avoir de quoi écouter de la musique (écouteurs), lire, jouer car le trajet est long, mais les objets de valeur restent sous leur entière responsabilité.

Surtout... ne pas oublier **SES PAPIERS D'IDENTITE !**

Nous les ramasserons à la montée dans le car et nous les garderons durant tout le séjour. Si vous emportez de l'argent de poche, ce doit être une somme raisonnable, qui sera sous la responsabilité de vos enfants.



BON PREPARATIFS !

... et pensez à mettre dans vos bagages votre bonne humeur, votre envie de découvrir, votre curiosité, votre bon état d'esprit... et tous les ingrédients nécessaires pour passer tous ensemble une bonne semaine en Italie ☺

NOTE AUX FAMILLES

1. Règlement

La nourriture est interdite dans l'autocar ainsi que les chewing-gums et bonbons.

Le règlement intérieur du collège (y compris pour les téléphones portables) est appliqué pendant toute la durée de la sortie.

Les élèves doivent être polis, respectueux avec le chauffeur, les camarades, les personnes rencontrées et les professeurs accompagnateurs.

Dans l'autocar :

Les élèves doivent restés assis pendant les trajets et les ceintures doivent être attachées. Les élèves doivent rester calmes pendant les trajets pour ne pas nuire à la concentration du chauffeur.

Pendant les visites :

Les élèves doivent rester calmes et être attentifs pendant les explications données par leurs professeurs ou guides. Il faudra aussi veiller aux consignes qui leur seront données (activités à faire, horaire de rassemblement, lieu de rendez-vous). En outre, il faut respecter les lieux visités. Au cas où un élève perde le groupe, il devra toujours se rendre dans le hall d'entrée principal du musée et attendre le professeur responsable.

Pendant le temps « libre » :

Une plage horaire est prévue pour des activités de recherche en groupe et pour les achats. En aucun cas les élèves ne devront se déplacer seuls (il faut toujours être en groupe) ; des consignes strictes seront données (zone à ne pas dépasser, heure et point de rendez-vous) et devront être respectées sans faute. Les élèves devront avoir sur eux le numéro de portable du professeur responsable et un téléphone qui fonctionne.

Utilisation du téléphone portable :

Les téléphones sont autorisés par sécurité au cas où un élève ait besoin de contacter les professeurs. Il faut donc veiller à la charge de la batterie qui se vide très vite quand on écoute de la musique ou lorsque l'on joue. En outre, attention aux surcoûts éventuels. Les règles d'utilisation devront être respectées sinon le téléphone sera confisqué comme au collège : on écoute la musique avec ses écouteurs ; on ne prend pas de photos/vidéos des personnes qui ne le veulent pas ; on n'utilise pas son téléphone pendant les visites (sauf pour faire des photos).

Argent de poche :

Il n'est pas obligatoire car toutes les visites et le repas du soir sont compris. Si vous donnez de l'argent à votre enfant nous vous conseillons de lui donner une somme raisonnable (20-30€) qui sera sous sa seule responsabilité.

2. A ne pas oublier

A emporter :

Vêtements de mi-saison, imperméable, chaussures confortables de marche (nous marcherons beaucoup !), de quoi écrire (crayon à papier, gomme, crayons de couleur, stylos), une pochette rigide dans laquelle ranger le livret de voyage et les documents, un petit sac à dos pour le pique-nique, une gourde ou une bouteille d'eau.

A ne pas emporter :

Les chaussures neuves et les chaussures non adaptées à la marche (talons, sandales, ...), les objets de valeur, tout objet non conforme au règlement intérieur du collège (les boissons énergisantes type Red Bull et autres, cigarettes, ...).

En cas de dégradations causées dans l'autocar, dans les lieux visités, les frais de remise en état seront à la charge exclusive des parents.

Nous comptons sur vos enfants pour respecter ces consignes lors de leur sortie en Italie et pour garder bon esprit !

Les professeurs accompagnateurs